

Mail N°10 – 15 novembre 2011 – Informations administratives

INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

Calendrier concernant les permutations nationales informatisées

Inscriptions : du Jeudi 17 novembre 2011 à 12 h au mardi 6 DECEMBRE 2011 à 12h

Jeudi 10 novembre 2011 : Publication de la note de service et ouverture de la plateforme « Info mobilité »

Jeudi 17 novembre 2011 à 12h00 : Ouverture des inscriptions dans l'application SIAM dans les départements.

Mardi 6 décembre 2011 à 12h00 : Clôture des inscriptions dans l'application SIAM et fermeture de la plateforme.

Vendredi 9 décembre 2011 au plus tard : Envoi des confirmations de demande de changement de département dans la boîte électronique I- prof du candidat.

Vendredi 16 décembre 2011 au plus tard : Retour des confirmations de demande de changement de département et des pièces justificatives dans les IA.

Vendredi 3 février 2012 au plus tard : Contrôles et mises à jour des listes départementales de candidatures. Vérification des vœux et barèmes. Examen des demandes de bonification exceptionnelle au titre du handicap.

Mercredi 8 février 2012 au plus tard : Date limite d'enregistrement des demandes tardives pour rapprochement de conjoints et des demandes d'annulation ou de modification de candidatures. Consultation des barèmes validés par l'IA sur I-prof.

A partir de vendredi 10 février 2012 : Contrôle des données par les services centraux. Traitement des demandes de mutations.

Lundi 12 mars 2012 : Diffusion individuelles des résultats aux candidats à la mutation.

Si vous souhaitez avoir des conseils concernant ces opérations, vous pouvez appeler vos représentants FORCE OUVRIERE par téléphone (04.91.00.34.22) ou (07.62.54.13.13) ou par mail contact@snudifo13.org afin de prendre un rendez-vous avec le syndicat avant la clôture des inscriptions.

Remplissez la fiche de suivi (en pièce jointe) pour suivi votre dossier par le syndicat.

Les collègues qui font une demande de bonification exceptionnelle de 500 points pour handicap ou pour enfant malade peuvent dès à présent constituer leur dossier avec leur demande de permutations.

Affectation des personnels du premier degré sur poste adapté - 2012-2013

Date limite de dépôt du dossier : vendredi 16 DECEMBRE 2011 !

La circulaire concernant l'aménagement du poste de travail et affectation sur un poste adapté des instituteurs et professeurs des écoles à la rentrée scolaire 2012 est en ligne : <http://www.ac-aix-marseille.fr/ia13> - Rubrique actualité.

En application des textes ci-dessus référencés, les personnels enseignants titulaires du 1^{er} degré **dont l'état de santé s'est altéré** peuvent demander à bénéficier, soit **d'un aménagement de leur poste de travail**, soit d'une **affectation sur un poste adapté** en courte ou longue durée (PACD – PALD)

L'entrée dans ce dispositif d'assistance et de soutien est néanmoins subordonnée à l'avis du médecin de prévention. Sa mise en œuvre est assurée au niveau académique, sous la responsabilité du Directeur des relations et ressources humaines.

Le **dossier administratif** doit être adressé à l'inspection académique – Service DP0 – M. Bernard DELEUZE – 04.91.99.67.76

Le **dossier médical** doit être adressé directement au Rectorat - service « santé et social », à l'attention des Docteurs COTTE et BESSEREAU Place Lucien Paye - 13621 Aix-en-Provence Cedex 1

N'hésitez pas à appeler le syndicat - Adressez le double de votre dossier au SNUDI-FO .